

Appel à projets 2025
« Collectifs d'agriculteurs engagés dans la transition agroécologique »
INFORMATIONS PRATIQUES



L'AAP est publié sur le site de la DRAAF de Normandie :

Accueil > Votre DRAAF > Appels à projets > Appels à projets agricoles et agroalimentaires

GIEE (Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental)

Crédits € CASDAR

Collectif d'agriculteurs reconnu par l'État qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. Les projets doivent être innovants, avoir une approche systémique et ambitieuse.

Minimum 8 à 25 exploitations. Partenariats : enseignement agricole, organismes de développement agricole, collectivités, etc

Démarche pluriannuelle de trois ans minimum.

Financement de 80% des dépenses éligibles sur trois ans.

Groupe 30 000

Crédits € Agence de l'eau

Collectif d'agriculteurs qui s'engagent à mettre en place des systèmes et des techniques économes en produits phytopharmaceutiques, systèmes et techniques déjà testés et éprouvés par le réseau DEPHY ou par d'autres acteurs en bénéficiant d'un accompagnement technique dédié.

Minimum de 8 exploitations agricoles, taille optimale de 10 à 15 agriculteurs. Partenariats : organismes de développement agricole, filières aval, collectivités, chercheurs, etc..

Démarche pluriannuelle de trois ans minimum.

Financement de 80% des dépenses éligibles.

Groupe émergent GIEE/30 000

Crédits € CASDAR ou Agence de l'eau (plafond 10 000 €)

Financé durant 1 an, les groupes d'émergence ont pour objectif d'accompagner l'initiation de projets collectifs d'agriculteurs qui visent à devenir des Groupes Ecophyto 30 000 ou des GIEE l'année suivante. Ce volet soutient la phase de transition, de l'idée à la mise en œuvre concrète du projet. Il est destiné à faciliter la formation de ces collectifs en tenant compte des défis liés au changement des pratiques agricoles et à l'engagement des agriculteurs.

Minimum 5 exploitations.

Avantages

Le groupe fédère les membres autour d'un même projet, il permet d'avancer ensemble dans une même direction, de se rassurer, d'échanger, d'innover, de capitaliser ses réussites et ses échecs...

Les actions prévues dans un projet reconnu dans le cadre d'un GIEE ou d'un groupe Écophyto 30 000 peuvent bénéficier de majoration dans l'attribution des aides ou d'une attribution préférentielle des aides. Celles-ci pourront provenir de plusieurs sources et notamment de financements européens (FEADER, FEDER, FSE, ...), de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics (Ademe, Agence de l'eau...).

Points communs/ différences 30 000 - GIEE

Des collectifs d'agriculteurs qui collaborent avec d'autres acteurs (enseignement agricole, partenaires techniques, chercheurs, filières).

Réinventer les systèmes agricoles en se dirigeant vers des pratiques à faible impact environnemental.

Les GIEE suivent une approche systémique et se concentrent sur des démarches de reconception.

Les groupes Ecophyto 30 000 visent un objectif de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, avec une priorisation des projets orientés vers la reconception des systèmes et la mobilisation de leviers agronomiques.

Webinaire de présentation de l'AAP

Nous vous proposons un webinaire de présentation de l'appel à projets Les Collectifs 2025 sur les volets Emergence, GIEE et Groupes 30 000.

Lundi 24 mars de 15:00 à 17:00

En visio : Lien suivant: <https://agri-draaf-028.webex.com/agri-draaf-028/j.php?MTID=ma48e0001b28d9dbc3b1a88a2a14ef89c>



DRAAF Normandie

GIEE, Emergence : sebastien.weil@agriculture.gouv.fr et nathalie.charles@agriculture.gouv.fr

Emergence et Groupe 30 000 : mathilde.garion@agriculture.gouv.fr

Agence de l'eau Seine-Normandie

dheilly.gaetane@aesn.fr

lefebvrerose.cecile@aesn.fr

Chambre d'agriculture de région Normandie

Ecophyto : anne-laure.preterre@normandie.chambragi.fr

Capitalisation des groupes : julie.zannetty@normandie.chambragi.fr

Retrouvez les info sur les groupes sur : <https://collectifs-agroecologie.fr/regions/normandie/>



La lecture de ce document de synthèse ne saurait remplacer celle des cahiers des charges attachés à chacun des trois volets et disponibles sur l'annonce de l'AAP.